

Revue thomiste : questions du temps présent

Revue thomiste : questions du temps présent. 1919/01-1920/12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

LES VINGT-QUATRE THÈSES THOMISTES¹

II. — La Cosmologie de saint Thomas.

I. — LA MATIÈRE ET LA FORME.

Thèse VIII. — « *Creatura vero corporalis est quoad ipsam essentiam composita potentia et actu; quae potentia et actus ordinis essentiae materiae et formae nominibus designantur.* »

La créature corporelle est, quant à l'essence elle-même, composée de puissance et d'acte; cette puissance et cet acte dans l'ordre de l'essence sont désignés par les noms de matière et de forme². »

Après avoir signalé l'application des premiers principes de l'ontologie à la créature spirituelle, on descend au problème fondamental de la cosmologie, relatif à la composition des corps. Dans la créature spirituelle, l'essence est simple, la composition ne s'entend que par rapport à l'existence et aux accidents, formes secondaires qui viennent couronner la substance; dans la créature corporelle, la puissance et l'acte sont dans l'ordre de l'essence elle-même : celle-ci est composée d'un principe passif et imparfait, que nous appelons matière première, et d'un principe actuel qui détermine, confère la perfection spécifique et qui est appelé forme substantielle.

Ici encore, le point de départ sont l'expérience et le sens commun, qui constatent dans les corps un dualisme et des antinomies. Les corps nous apparaissent passifs et inertes, et

1. Voir *Revue Thomiste*, avril-juin 1920.

2. Cette doctrine revient constamment dans tous les ouvrages de saint Thomas. Qu'il suffise de citer ici *De Spiritualibus creaturis*, a. 1.

cependant ils déploient ces énergies et cette activité qui font la fécondité de la nature et la beauté de l'univers. Soumis à la multiplicité et à la division, ils conservent, d'autre part, une merveilleuse unité, que le fleuve des phénomènes et des changements ne réussit pas à détruire. Ils ont un élément générique, commun à tous les corps, et un élément spécifique ou typique, qui classe chacun d'eux dans une hiérarchie déterminée; un élément qui demeure sous toutes les successions des phénomènes et un élément qui disparaît ou se renouvelle incessamment. C'est ce que nous atteste la loi de la conservation de la matière et de l'énergie, dont la quantité reste invariable. Après le mélange ou la combinaison, le poids n'est pas modifié; la quantité du mouvement, qui semble se perdre, se retrouve équivalement sous la forme de la chaleur. De là ces axiomes de la science moderne : « équivalent mécanique de la chaleur », et : « rien ne se crée, rien ne se perd¹ ». Et cependant la Chimie constate des variations dans les combinaisons, comme la Biologie dans les diverses phases de l'évolution vitale.

Voilà le dualisme que proclame l'expérience quotidienne. La raison, pour l'expliquer, est amenée spontanément à conclure : il doit y avoir dans les corps *deux* principes essentiellement distincts : 1° le principe de passivité, d'inertie, de multiplicité, de division, commun, générique, permanent sous le fleuve des modifications indéfinies; 2° le principe d'activité, d'unité, qui distingue, caractérise chaque corps, lui donne son type et son espèce. Le premier, parce qu'il est passif et déterminable, est potentiel et matériel; le second, parce qu'il est actif et spécifique, est dynamique et formel. Tout le problème de la constitution des corps se ramène à expliquer le rôle de ces deux éléments. Si l'on défend exclusivement le premier, on tombe dans les excès de l'*atomisme*; la considération trop étroite du second conduit aux exagérations du *dynamisme* : la doctrine d'Aristote et de saint Thomas, que la S. Congrégation

1. « La Chimie moderne complète et précise ce principe, en nous montrant que la masse détruite est toujours égale à la masse créée. » P. Duhem, *Le Mixte*, p. 205.

nous propose comme norme sûre de direction, sauvegarde les deux éléments, non pas en les mettant sur le même pied d'égalité, mais en établissant entre eux les rapports fondamentaux de la puissance et de l'acte. Voilà le système scolastique de l'*hylémorphisme*, c'est-à-dire de la matière première et de la forme substantielle.

On peut le résumer en trois points : 1° il y a dans les corps un principe substantiel matériel et un principe substantiel formel ; 2° l'un et l'autre est une substance incomplète ; 3° le principe matériel est par rapport au principe formel ce qu'est la puissance par rapport à l'acte auquel elle est essentiellement ordonnée. De là dérivent des conséquences inéluctables : les corps ne sont pas des agrégats de plusieurs substances complètes, mais chaque composé de matière et de forme jouit de son unité substantielle ; les corps diffèrent entre eux substantiellement, comme une espèce diffère d'une autre ; il y a dans la nature des changements substantiels, c'est-à-dire des corruptions et des générations qui produisent des substances nouvelles dans l'univers.

Il n'est pas possible d'entrer ici dans l'examen détaillé des systèmes, ce qui demanderait un volume¹ ; arrêtons-nous à quelques considérations pour justifier le système thomiste, préféré par l'Église, et qui est, en définitive, la solution du sens commun.

Tout d'abord, l'expérience et le raisonnement découvrent dans tous les corps un principe substantiel matériel. L'activité des corps s'accomplit dans l'espace, se répand et se propage par l'espace ; de même que nous voyons les corps agir les uns sur les autres par leur contact, dans la mesure de leur contact. au point que toute leur action s'arrête, s'ils cessent de se toucher de quelque manière, ou immédiatement ou médiatement. Or l'espace suppose l'extension, et pareillement le contact corporel requiert une surface étendue. Il faut donc conclure à l'existence d'un principe qui est la racine de l'étendue, et par-

1. On peut, pour cet examen, consulter spécialement M^{sr} A. Farges, *Matière et Forme*, et M. Nys, *Cosmologie*.

tant matériel, puisque matière et étendue sont des concepts inséparables. Ce principe est permanent, comme le prouve la *loi des poids* : quel que soit le changement intervenu, le poids est demeuré le même, ce qui suppose un principe aussi immuable après qu'avant la mutation. Et, comme la série des accidents, phénomènes, changements, mouvements, activités, ne peut pas reposer sur le vide, il faut dire encore que cet élément est substantiel, pour être le premier support de ce flux incessant.

Mais il ne suffit pas tout seul : l'expérience et le raisonnement réclament un autre principe substantiel, formel et dynamique, pour expliquer l'unité, la fixité, l'activité des vivants. Est-il possible de ne pas reconnaître dans l'animal une force interne, qui maintient l'être tout entier, qui dirige toutes ses énergies vers une fin unique, pour sa conservation et sa perfection, et qui, malgré la multiplicité et la composition de l'élément matériel, produit les phénomènes d'une sensation simple et indivisible, comme la vision, l'appétition, en un mot toute la vie psychologique de l'animal ?

Que remarquons-nous aussi dans la plante ? Une tendance intérieure qui régit les diverses parties, les coordonne, les fait contribuer au bien de tout l'organisme. Le terme de cette activité demeure dans la plante même ; c'est la plante qui bénéficie de son travail ; en agissant, elle évolue, se parfait, et le dernier terme de cette évolution devient sa parure et sa couronne. La matière, qui change constamment et qui au bout de quelque temps est renouvelée tout entière dans le même vivant, n'explique pas cette fixité et cette unité spécifique. A moins de nier la réalité de la vie ou la distinction réelle entre les corps vivants et les corps inanimés, il faut admettre un principe substantiel et spécifique, source de cette activité et de cette unité, et que nous appellerons la forme substantielle.

Pour les corps inorganiques, l'évidence est moins complète. Toutefois, certains phénomènes constatés, surtout dans les cristaux, semblent confirmer la thèse thomiste. Le cristal est régi par une force mystérieuse qui groupe et ordonne les diverses molécules selon un type spécifique et invariable, de telle sorte

que, si les angles du cristal viennent à être lésés ou brisés, ils sont réparés infailliblement selon le même type constant. Cette énergie interne ne serait-elle pas le principe substantiel et formel d'Aristote et de saint Thomas? Des savants de grande envergure n'ont pas craint de l'affirmer. « Ainsi, la cristallographie, écrivait l'illustre de Lapparent, donnerait raison à l'opinion philosophique exprimée dès le treizième siècle par le puissant génie de saint Thomas d'Aquin¹. »

D'une manière universelle et pour tous les corps, les propriétés irréductibles nous font conclure à deux principes irréductibles : les unes se rattachent à la *quantité* et révèlent l'existence du principe substantiel matériel ; les autres se rattachent à la *qualité* et révèlent l'existence du principe substantiel formel. Ici encore, la science peut prêter la main à la scolastique. « Nous voici donc obligés de recevoir en notre Physique autre chose que les éléments purement quantitatifs dont traite le géomètre, d'admettre que la matière a des *qualités* ; au risque de nous entendre reprocher le retour aux *vertus occultes*, nous sommes contraints de regarder comme une qualité première et irréductible ce par quoi un corps est chaud, ou éclairé, ou électrisé, ou aimanté ; en un mot, renonçant aux tentatives sans cesse renouvelées depuis Descartes, *il nous faut rattacher nos théories aux notions les plus essentielles de la Physique péripatéticienne*². »

Présentée sous cette forme générale que la Sacrée Congrégation fait sienne, et sans descendre aux applications qui ne sont pas l'essence du système, la doctrine thomiste peut être appelée certaine, comme une conclusion du sens commun. Les données essentielles sont définitivement acquises et inébranlables : 1° il faut dans les corps, outre la matière, la quantité, le mouvement, reconnaître un principe formel et dynamique et des qualités permanentes ; 2° la matière est indestructible : *rien ne se perd* ; 3° la forme n'est pas tirée du néant, mais du sujet potentiel qui la contenait et qui la reçoit : *rien ne se crée*.

1. A. de Lapparent, *Cours de minéralogie*, p. 68.

2. P. Duhem, *Évolution de la mécanique*, pp. 197-198.

La Sacrée Congrégation ne parle pas des *mutations substantielles* ; mais la doctrine est indiscutable au moins pour le composé humain et pour les animaux, car tout le monde constate une différence essentielle entre un vivant et un cadavre. On peut aussi l'appeler certaine par rapport au monde végétal : les phénomènes qui font naître et mourir la plante, qui produisent le chêne gigantesque et le réduisent un jour en poussière sont bien des changements qui atteignent la substance même. Partout où il y a passage de vie à mort, comme de mort à vie, il y a mutation substantielle.

La preuve n'est pas si décisive pour les corps inorganiques ; mais les propriétés *irréductibles* que la science constate dans le nouveau composé nous autorisent à conclure qu'ici encore un changement substantiel est intervenu.

Le système aristotélicien et thomiste est la meilleure explication de nos dogmes catholiques sur l'union de l'âme avec le corps, la nature humaine du Christ, la présence réelle dans l'Eucharistie et la transsubstantiation¹ ; car tout cela suppose matière, forme, union substantielle et changement substantiel.

Nous aurons à rappeler plus loin certains documents ecclésiastiques à propos de l'âme humaine ; mais nous voulons citer ici un nouveau témoignage du savant P. Duhem : « Peu à peu cependant, et par le fait même de ce développement, les hypothèses mécanistes se heurtent de toutes parts à des obstacles de plus en plus nombreux, de plus en plus difficiles à surmonter. Alors la faveur des physiciens se détache des systèmes atomistiques, cartésiens ou newtoniens, pour revenir à des méthodes analogues à celles que prônait Aristote. La Physique actuelle tend à reprendre une forme péripatéticienne². »

1. C'est pour expliquer la réalité et l'unité de la nature humaine dans le Christ que le concile de Vienne (1311) définit que l'âme intellectuelle est véritablement, par elle-même, et essentiellement, la forme du corps humain. Le Fils de Dieu a pris les *deux parties de notre nature unies ensemble*, de telle sorte que, restant vrai Dieu, il est devenu *vrai homme*. Cf. Denzinger, 480, 481.

2. P. Duhem, *Le Mixte*, p. 200. — Pour une étude plus complète, voir Nys, *Cosmologie* ; Farges, *Matière et Forme*, etc., et notre *Cursus Philos. Thomist.*, t. II, Tract. II.

Thèse IX. — « Earum partium neutra per se esse habet, nec per se producitur vel corrumpitur, nec ponitur in praedicamento nisi reductive ut principium substantiale.

Aucune de ces parties n'a l'être par soi, n'est produite par soi, n'est corrompue par soi, et ne saurait être mise dans un prédicament que par réduction, en tant que principe substantiel¹. »

L'existence de la matière et de la forme une fois affirmée et bien établie, il s'agit de préciser la nature et le rôle de chacun des deux éléments. Tous les deux sont essentiellement incomplets, aucun d'eux ne peut se suffire, et c'est uniquement dans leur union mutuelle qu'ils réalisent leur valeur. La matière a l'être, assurément, mais non pas en elle-même ni par elle-même, uniquement dans le composé; la forme a l'être, et c'est par la forme que la matière reçoit l'être; mais *ce qui est*, à proprement parler, c'est le composé ou le tout définitif. Donc, quoique chacune des deux parties ait l'être, aucune n'a l'être par soi, puisqu'aucune n'est le tout qui existe et qui agit. De même dans la génération ou la corruption, ce qui est engendré ou ce qui se corrompt par soi c'est le composé. Dans la première production des choses, ce qui fut créé par soi c'est le tout subsistant, la matière et la forme furent *concrées* dans le tout; désormais la matière est indestructible, la forme est engendrée avec le composé, et elle est détruite avec lui, comme ce n'est pas une âme qui naît ou qui meurt, mais un *homme* qui naît ou qui meurt. Pareillement, ce qui est classé dans une catégorie, c'est le composé : ainsi ce qui est mis directement dans le prédicament ou genre substance, c'est le corps lui-même; la matière et la forme n'y rentrent que par réduction, à la manière dont les parties se ramènent et se rattachent au prédicament ou à la catégorie du tout².

Ces explications aideront à comprendre le texte célèbre

1. Saint Thomas enseigne cette doctrine dans *Quaest. disput., De Potent.*, q. III, a. 5, ad 3, et *Summ. Theol.*, I. P., q. 45, a. 4.

2. Cf. Aristot., VII *Melaphys.*, et S. Thom., in h. l., édit. Cathala, 1915.

d'Aristote : *Materia prima non est quid, nec quale, nec quantum, nec aliquid eorum quibus ens determinatur*¹; elle n'est point *quid*, c'est-à-dire la substance spécifique, appelée *quidditas*; parce que celle-ci est le tout complet, tandis que la matière est l'élément partiel, potentiel, indéterminé, qui n'existe que par la forme et dans le composé. Elle n'est pas *quale*, le sujet orné de ses qualités, puisque la qualité requiert une substance qu'elle vient compléter. Elle n'est pas *quantum*, le sujet doué de quantité, vu que la quantité est un accident qui suppose et la matière et la substance matérielle. La quantité suit la matière et la qualité suit la forme; toutefois elles n'existent l'une et l'autre que dans le composé. Enfin la matière n'est aucune des déterminations de l'être, c'est-à-dire aucune des catégories d'accidents qui modifient la substance déjà constituée et la mettent en rapport avec le dehors, comme la relation, l'action et la passion. Elle est pourtant une réalité foncière, la partie intrinsèque d'une substance réelle.

Mais, parce qu'elle est par elle-même potentielle et indéterminée, elle ne pourra jamais, même par miracle, exister séparément de la forme. Ce serait, dit saint Thomas, une véritable contradiction²; car tout ce qui existe a déjà une essence déterminée, se ramène à un degré spécifique, lequel précisément vient de la forme substantielle.

Celle-ci est la réalité qui constitue l'être dans son espèce et le classe dans une hiérarchie propre. Comme l'acte est destiné à compléter la puissance, le rôle de la forme est de déterminer la matière et de la faire exister; et c'est de leur union intime que résulte le corps physique. Pour nous, tout corps est un composé de matière et de forme. Nous venons de montrer que la matière existant sans la forme serait une contradiction; faut-il en dire autant de la forme existant sans la matière?

Nous ne parlons pas de la forme spirituelle, telle l'âme humaine, qui, n'ayant pas reçu son être de la matière, peut

1. Aristot., I *Phys.*; cf. S. Thom., in h. l.

2. « Quod aliquid sit et non sit, a Deo fieri non potest, neque aliquid involvens contradictionem, et hujusmodi est materiam esse sine forma. » S. Thom., *Quodlib.*, III, art. 1.

vivre et opérer sans elle ; nous entendons la forme matérielle, qui est sortie des énergies de la matière, comme la forme de la plante ou l'âme de l'animal. L'hypothèse n'est pas absurde : la forme est un acte, que Dieu peut maintenir par sa vertu, et, si elle a besoin de la matière comme de son support naturel, la puissance divine peut lui prêter son appui supérieur. De même donc que Dieu soutient, dans l'Eucharistie, des accidents sans la substance¹, il pourrait, par miracle, conserver une forme corruptible en dehors de la matière.

Mais l'ordre naturel est que la forme corruptible n'existe qu'avec la matière et dans le composé, puisque ce qui a l'être par soi, c'est le tout et non les parties.

Et telle est encore la vérité de sens commun que traduit la thèse de la Sacrée Congrégation.

II. — LA QUANTITÉ, LE PRINCIPE D'INDIVIDUATION ET LE LIEU.

Thèse X. — « *Etsi corpoream naturam extensio in partes integrales consequitur, non tamen idem est corpori esse substantiam et esse quantum. Substantia quippe ratione sui indivisibilis est, non quidem ad modum puncti, sed ad modum ejus quod est extra ordinem dimensionis; quantitas vero, quæ extensionem substantiæ tribuit, a substantia realiter differt, et est veri nominis accidens.* »

Bien que l'extension en parties intégrales suive la nature corporelle, ce n'est point cependant la même chose pour le corps d'être substance et d'être étendue. La substance par elle-même est indivisible, non pas à la manière d'un point, mais à la manière de ce qui est en dehors de l'ordre de la dimension ; la quantité, qui donne l'étendue à la substance, diffère de la substance réellement et elle est un accident véritable². »

Le problème des principes essentiels des corps déjà résolu, et une fois admis que la substance corporelle est un composé

1. Voir notre livre *La sainte Eucharistie*, p. 150, ss.

2. Parmi les nombreux passages où saint Thomas enseigne cette proposition, nous citerons : I *Sent.*, dist. 37, q. 2, a. 1, ad 3; II *Sent.*, dist. 30, q. 2, a. 1; *Cont. Gent.*, lib. IV, c. 65.

de matière et de forme, il reste à considérer les propriétés qui accompagnent nécessairement cette substance. Or le premier accident qui dérive de la matière, qui est reçu immédiatement dans la substance et qui porte les autres phénomènes, c'est la quantité ou l'étendue. Trois thèses exposent le rôle de la quantité et les questions qui s'y rattachent, comme le principe d'individuation et la présence des corps dans le lieu.

La thèse actuelle rappelle tout d'abord que la quantité ou étendue suit nécessairement la substance corporelle.

Nous constatons que les corps extérieurs agissent sur notre organisme et provoquent en nous des phénomènes de sensation. L'âme, en effet, n'en est pas la cause unique, puisqu'elle les subit souvent malgré elle et ne peut pas les faire surgir à son gré. Il faut donc les rapporter à une cause extérieure, dont l'opération dépend de l'espace, requiert le contact réel et accuse une surface étendue. L'activité incessante de la nature atteste la réalité de l'étendue comme une propriété de la substance corporelle. C'est d'ailleurs la conséquence de la thèse déjà établie : l'expérience et le sens commun, avons-nous dit, découvrent dans les corps un principe substantiel et potentiel, qui est la racine de la quantité et de l'étendue, et un principe substantiel dynamique et formel, qui est la source de la qualité et des accidents qui l'accompagnent.

Toutefois, ajoute le document, la quantité n'est pas la substance. Aristote avait déjà fait cette remarque : « La longueur, la largeur, la profondeur, sont des quantités, mais ne sont pas la substance¹. »

La foi ajoute ici de merveilleuses précisions, que le Stagyrite ne pouvait prévoir. Elle nous garantit que la substance du pain matériel disparaît et que les *accidents* ou *espèces* demeurent après la transsubstantiation². Mais le premier des accidents est

1. Aristot., VII *Metaphys.*; cf. S. Thom., in h. l. Edit Cathala, chez Marietti, 1915.

2. Le concile de Constance dit : « les accidents » pour indiquer le rapport avec le sujet; le concile de Trente dit : « les espèces », pour marquer la relation avec la perception des sens. Cf. notre livre *La Sainte Eucharistie*, p. 146, ss.

la quantité, soutien naturel des qualités et des phénomènes sensibles. Voilà ainsi affirmée la distinction réelle entre la quantité et la substance.

La raison suggérée dans notre thèse se ramène à ceci : la quantité ne donne qu'un être secondaire, c'est-à-dire qu'elle étend le sujet en parties intégrales ; elle suppose donc le sujet constitué en lui-même, dans son être premier et fondamental, et il doit y avoir entre elle et la substance la différence radicale qui sépare la forme secondaire d'avec le fond premier qui supporte tout l'édifice des accidents.

D'elle-même la substance est indivisible, la quantité l'étend en parties et lui confère l'extension. Saint Thomas s'est prononcé sur cette question avec une clarté parfaite. « La matière n'est divisible en parties que parce qu'elle est comprise sous la quantité : celle-ci enlevée, la substance demeure indivisible¹. » — Le sens commun nous aide ici encore, en nous rappelant que notre quantité peut augmenter ou diminuer, tandis que notre substance demeure invariable.

L'indivisibilité que nous attribuons à la substance n'est pas celle du *point*, mais d'un ordre supérieur, excluant la dimension. Pour comprendre cette doctrine, on devra se rappeler que les scolastiques distinguent diverses parties : les parties *essentielles*, comme la matière et la forme ; les parties *métaphysiques*, comme l'essence et l'existence ; les parties *logiques*, comme le genre et la différence ; les parties *dynamiques*, comme l'intelligence et la volonté sont des parties ou des puissances de l'âme ; les parties *intégrales*, qui font que le composé est divisible, a des dimensions, est soumis à un lieu déterminé.

Le rôle de la quantité est précisément de donner à la substance, qui est indivisible par elle-même, ces parties intégrales, cette extension et ces dimensions. Dès lors, le concept essentiel de la quantité comporte qu'elle ait des parties distinctes, c'est-à-dire qu'une partie ne soit pas l'autre partie et soit en dehors

1. « Materiam dividi in partes non contingit nisi secundum quod intelligitur sub quantitate, qua remota, substantia est indivisibilis. » I. P., q. 50. a. 2. « Quod remota quantitate hominis substantia est indivisibilis. » IV Cont. Gent., c. 65.

de l'autre partie. Du moment qu'une partie est distincte de l'autre et en dehors de l'autre, elle exige naturellement d'être hors du lieu de l'autre et elle exclut l'autre du même lieu, c'est l'*impénétrabilité*. Il suit de là aussi que les parties peuvent se détacher et se séparer, c'est la *divisibilité*; et qu'elles peuvent être *mesurées*.

Voilà comment de cette notion dérivent toutes les propriétés de la quantité : l'extension des parties dans le lieu; l'impénétrabilité, la divisibilité, l'ordre des dimensions soumises à la mesure.

La thèse de la Sacrée Congrégation, tout en évitant les subtilités des questions discutées dans l'École¹, résume parfaitement toute la philosophie de la quantité : c'est un accident distinct de la substance, puisqu'elle lui ajoute des parties et qu'elle peut varier, tandis que la substance demeure immuable et indivisible en elle-même; accident très réel, car c'est grâce à la quantité, à l'étendue, à la masse, que s'accomplissent tous les phénomènes sensibles, de gravitation, d'attraction, de nutrition, de vie, et que se réalise par là même, l'harmonie des mondes.

Thèse XI. — « Quantitate signata materia principium est individuationis, id est numericæ distinctionis (quæ in puris spiritibus esse non potest) unius individui ab alio in eadem natura specifica.

La matière marquée par la quantité est le principe de l'individuation, c'est-à-dire de la distinction numérique (impossible dans les purs esprits), par laquelle un individu se distingue de l'autre dans la même nature spécifique². »

Nous constatons, dans toute la nature visible et dans notre monde humain, l'unité dans l'espèce et la distinction dans les

1. Cf. notre *Curs. Philos. Thomist.*, t. II, Tract. II, q. III; Nyss, *Cosmologie*; Mielle, *de Substantiæ corporalis vi et ratione*; Farges, *L'Idée de continu*.

2. Cette doctrine est affirmée par saint Thomas spécialement II *Cont. Gent.*, c. 92, 93; et *Sum. Theol.*, I. P., q. 50, a. 4; in *Boet. de Trinil.*, q. 4, a. 2; de *Enle et Essentia*, c. II.

individus; toute la nature spécifique est dans chaque individu et cependant en multipliant les individus on ne multiplie pas l'espèce : ainsi la nature humaine est tout entière dans chaque homme, l'espèce de l'aigle, l'espèce de la colombe, tout entière dans chaque aigle et chaque colombe, la nature du fer tout entière dans chaque morceau de fer, et néanmoins l'espèce reste unique tandis que sont multipliés les hommes, les aigles, les colombes, les morceaux de fer. Comment donc se fait-il qu'il y ait plusieurs individus substantiellement distincts pendant que la substance spécifique reste unique? Comment peut-il y avoir multiplication des individus qui ont toutes les perfections de l'espèce sans multiplication de l'espèce elle-même? La plus modeste des créatures qui nous entourent nous met en face d'un problème très mystérieux, très difficile et que notre grand Bossuet jugeait même insoluble¹.

C'est la question si célèbre du principe d'individuation ou de la distinction numérique des individus dans la même nature spécifique.

L'individu étant une substance, qui est incommunicable aux autres et substantiellement distincte des autres, le principe d'individuation doit être à la fois principe *substantiel* et *intrinsèque*, principe d'*incommunicabilité* et principe de *distinction*.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les diverses théories de l'École. On ne saurait admettre que l'essence matérielle soit individuée par elle-même, car il est manifeste que Pierre n'est pas l'humanité. « Pareille solution n'est acceptable qu'à défaut de toute autre, car, en fait, elle n'explique rien². » — Fénelon essaie de recourir à l'existence. « Que si on veut, de bonne foi, considérer l'existence actuelle sans abstraction, il est vrai de dire qu'elle est précisément ce qui distingue une chose d'une autre. Cette existence produite est l'être singulier ou l'individu³. » — Mais l'existence suppose l'essence déjà individuée, comme l'acte second suppose l'acte premier. — D'autres philosophes ont cherché le principe d'individuation dans la forme

1. Cf. Bossuet, *Logique*, liv. I, c. XXXIII.

2. Nys, *Cosmologie*, n. 211, ss.

3. Fénelon, *Traité de l'existence de Dieu*, II^e partie, ch. IV.

substantielle. Mais la forme donne le degré spécifique, qui est de lui-même communicable, et par conséquent elle ne peut pas être le principe d'incommunicabilité.

La thèse approuvée par la Sacrée Congrégation requiert à la fois la matière et la quantité. La matière toute seule ne suffit point, parce qu'elle est indéterminée et indifférente à se communiquer aux divers individus, tandis que le principe d'individuation doit conférer l'incommunicabilité; la quantité toute seule ne suffit point, parce qu'elle est un accident des corps, tandis que le principe d'individuation est substantiel.

Aussi bien la formule thomiste est-elle : *materia signata quantitate*, la matière marquée et comme scellée par la quantité, de même que la réalité marquée d'un sceau est incommunicable et inaliénable.

Ce qui donne l'individuation au sujet, c'est l'ordre essentiel et transcendantal à telle quantité.

Dans cette théorie se vérifient toutes les conditions déjà indiquées. C'est un principe substantiel, car la matière est substantielle par elle-même et elle ne cesse pas de l'être du fait qu'elle dit ordre à telle quantité, vu que cet ordre est essentiel. « La capacité de la matière à l'égard de telle quantité n'est pas une propriété adventice distincte de la matière : elle s'identifie, au contraire, avec elle; en d'autres termes, elle est la matière elle-même affectée par nous d'une relation avec une réalité à venir¹. »

C'est à la fois le principe d'incommunicabilité et de distinction. Rappelons-nous bien la nature de la quantité, telle que nous l'avons exposée dans la thèse précédente. L'essence même de la quantité c'est d'avoir des parties distinctes, c'est-à-dire qu'une partie ne soit pas l'autre partie et soit en dehors de l'autre partie : par conséquent deux parties de quantité sont distinctes elles-mêmes et en vertu de leur essence, et par conséquent deux quantités sont distinctes par elles-mêmes. Dès lors, la matière qui dit ordre à la quantité B, par exemple, devra se distinguer de la matière qui dit ordre à la quantité A; la forme

1. Nys, *Cosmologie*, n. 214.

reçue dans la matière qui regarde la quantité B sera distincte de la forme reçue dans la matière qui regarde la quantité A ; la forme ainsi distinguée et rendue incommunicable donnera l'individuation à tout le composé.

Ainsi, le problème arrive à se simplifier et trouve une solution raisonnable : la matière tire son individuation de ce qu'elle dit ordre à telle quantité, distincte par son essence de telle autre quantité ; la forme tire son individuation de ce qu'elle est reçue dans la matière ainsi marquée et distinguée ; le composé enfin reçoit l'individuation de la forme ainsi individuée.

La solution vaut également pour les hommes : on peut dire de nous ce qui est dit des autres espèces. « Dans les circonstances ordinaires, chaque espèce de corps a des dimensions naturelles qui le distinguent des autres, et c'est justement ce volume normal dont les variations sont comprises entre deux extrêmes assez rapprochés, qui est ici en question¹. » — L'ordre à telles dimensions ou à telle quantité donne l'individuation au corps ; l'âme reçoit son individuation de ce qu'elle dit ordre à tel corps, qu'elle fera sien, et de l'âme dérive immédiatement l'individuation de tout le composé humain.

Comme cet ordre de l'âme à son corps est transcendantal et immuable, il accompagne l'âme même dans l'état de séparation : la dissolution du corps ne saurait porter préjudice à l'individuation de l'âme, et, lorsque les deux éléments se réuniront à la résurrection, ils retrouveront du coup leur être individuel, leur vie individuelle, qui sera dans les justes l'indéfectible félicité².

Notre thèse fait remarquer que la multiplication numérique est impossible dans les substances purement spirituelles. La conclusion est rigoureuse dans le système de saint Thomas : les anges, entièrement affranchis de quantité, de matière, de corps, n'ont aucun de ces éléments qui permettent de multiplier les individus sans multiplier l'espèce³.

1. Nys, *Cosmologie*, n. 215.

2. Voir Cajetan, *Comment. in opusc. De Ente et Essentia*; Salmant., t. I, *De principio individual.*, et notre *Curs. Philos. Thomist.*, t. II, tract. 2, q. 4.

3. Cf. S. Thom., I P., q. 50, a, 4, et les commentateurs in h. l.

D'ailleurs, la multiplication des individus étant destinée à conserver et à perpétuer l'espèce n'a plus sa raison d'être là où l'espèce est incorruptible.

D'où il suit que chez les anges il y a autant d'espèces que d'individus. De là cette merveilleuse variété du monde invisible, qui ravissait l'âme de Bossuet : « Comptez, si vous pouvez, ou le sable de la mer ou les étoiles du ciel, tant celles que l'on voit que celles que l'on ne voit pas, et croyez que vous n'avez pas atteint le nombre des anges. Il ne coûte rien à Dieu de multiplier les choses excellentes; et ce qu'il y a de plus beau, c'est, pour ainsi dire, ce qu'il prodigue le plus¹. »

Thèse XII. — « Eadem efficitur quantitate ut corpus circumscriptive sit in loco, et in uno tantum loco de qualunque potentia per hunc modum esse possit.

L'effet de la même quantité est de circonscrire le corps dans le lieu, de telle sorte que par ce mode de présence circumscriptive un corps ne peut être, de quelque puissance que ce soit, que dans un seul lieu à la fois². »

L'essence de la quantité réclamant des parties distinctes, dont l'une est en dehors de l'autre, il suit de là qu'une partie exclut l'autre du même lieu, que les corps sont naturellement impénétrables, que deux corps ne sauraient être dans le même lieu à la fois. Mais ce n'est pas là une propriété essentielle, que la puissance divine ne puisse suspendre : l'effet premier c'est qu'une partie soit en dehors de l'autre; l'effet secondaire c'est qu'une partie soit en dehors du lieu de l'autre partie. Dieu, qui ne supprime pas ce qui est essentiel, peut cependant par miracle arrêter un effet secondaire, comme il suspendit dans le feu de la fournaise de Babylone la propriété de brûler les jeunes Hébreux. Il peut donc faire que deux corps soient dans le même lieu³.

Et la doctrine catholique nous atteste que le miracle s'est réalisé lorsque le corps de Notre-Seigneur sortit du sein de Marie

1. Bossuet, *Élévations sur les mystères*, 4^e semaine, 1^{re} élévation.

2. On trouvera cette doctrine affirmée dans la *Somme*, III P., q. 75; *IV Sent.*, dist. 10, a. 3, et *Quodlib.*, III.

3. Cf. S. Thom., *Quodl.* 1, a. 22.

sans violer en rien la virginité de sa Mère, et du tombeau sans briser la pierre sépulcrale.

Mais ce que Dieu ne peut pas faire, même de sa puissance absolue, c'est que le même corps soit dans deux lieux à la fois par le mode de présence circonscriptive. La thèse approuvée par la Sacrée Congrégation est très catégorique; tous les thomistes parlent dans le même sens, quoique l'opinion contraire soit soutenue par Scot, Suarez, Bellarmin, Franzelin, Pesch, etc.

Précisons bien le sens de notre proposition. La présence dans le lieu peut s'entendre ou à la manière des corps, ou à la manière de la substance, ou d'une manière mixte. Le premier mode exige que l'être ait des dimensions corporelles et qu'il s'applique dans le lieu par ses dimensions, que tout le sujet localisé corresponde à tout son lieu et chacune de ses parties à chaque partie du lieu, comme l'eau est dans le vase et l'épée dans le fourreau. Le second mode est indivisible et pour ainsi dire spirituel, le propre de la substance étant d'être tout entière dans le tout et tout entière dans chaque partie. Si Dieu donne à un corps ce mode d'exister, comme c'est le cas du corps de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, le corps pourra être dans plusieurs endroits à la fois, comme le corps du Sauveur est présent sous toutes les hosties consacrées. — La présence mixte consiste en ce que le corps est dans un lieu selon son mode naturel et dans un autre lieu à la manière de la substance, comme le corps du Christ est au ciel par la présence circonscriptive et sur l'autel par la présence sacramentelle. « Il n'y a pas contradiction, dit le Concile de Trente, entre ces deux faits, que notre Sauveur continue toujours d'être au ciel, assis à la droite du Père, selon sa manière naturelle, et que néanmoins il nous soit présent en plusieurs autres lieux par sa substance et d'une manière sacramentelle. C'est là un mode d'être que nous pouvons à peine exprimer par des paroles; mais qu'il soit possible à Dieu, la raison éclairée par la foi nous le fait comprendre, et nous devons le croire très fermement¹. »

Mais ce qui serait une contradiction, dans la doctrine tho-

1. Conc. Trident., sess. XIII, c. 1.

miste, c'est que le même corps fût présent dans plusieurs endroits à la fois d'une présence circonscriptive¹.

Ce mode, en effet, comporte que le corps s'applique et se mesure au lieu par ses dimensions, et qu'il y ait correspondance entre les dimensions du corps présent et les dimensions du lieu qui le contient. Si donc le même corps était présent de cette manière dans deux, trois ou quatre lieux à la fois, il faudrait conclure que la dimension d'un seul est devenue la dimension de deux, de trois, de quatre, ce qui est la destruction de toute mathématique. Du moment que le corps applique ses dimensions dans un lieu, il les épuise totalement; et donc il est inconcevable qu'il les porte encore ailleurs.

Les miracles de bilocation, s'ils sont dûment constatés dans la vie des saints, peuvent s'expliquer dans ce sens que la personne reste dans un seul lieu par son propre corps et qu'elle se *manifeste* dans un autre lieu par l'intermédiaire d'un ange, qui la représente et agit en son nom.

On voit désormais comment ces cinq thèses de cosmologie résument toute la philosophie de la nature : l'essence des corps est doublement composée, d'abord de puissance et d'acte, puis de matière et de forme; ces deux éléments sont substantiels, mais partiels et incomplets, et c'est de leur union que résulte la nature spécifique; la première propriété qui accompagne la substance corporelle, c'est la quantité, qui étend la substance en parties intégrales, marque la matière et devient avec elle le principe de l'individuation, circonscrit le corps dans le lieu de telle sorte que le même corps ne peut pas être dans plusieurs endroits à la fois.

Ainsi les propositions se suivent, s'enchaînent, se complètent, pour former une construction doctrinale aussi harmonieuse que robuste et capable de défier le temps.

(A suivre).

Rome.

F. ÉDOUARD HUGON, O. P.

1. « *Quod corpus esse in duplici loco circumscriptive est ponere duo contraria imul.* » *Quodlib.* III, art. II.